le marin
Jeudi 23 janvier 2020
le marin

Le projet du port de plaisance de Cavalaire porté devant les tribunaux

Après 18 mois d'enquête préliminaire, suite à un signalement de l'association Anticor 83, le tribunal de Draguignan (Var) vient d'ouvrir un réquisitoire introductif d'instance pour des faits présumés de « corruption active, passive et trafic d'influence » autour de l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation (projet Ecobleu) du port de Cavalaire, dans le Var. S'agissant d'un marché public, des responsables de la mairie et l'attributaire sont donc mis sur la sellette. Anticor 83 déclare se constituer prochainement partie civile afin d'avoir accès à l'ensemble du dossier.

Outre ce volet pénal, deux recours ont été déposés en commun par trois associations de plaisanciers de Cavalaire au tribunal administratif de Toulon. Le premier concerne la taxe domaniale de la société publique locale (SPL) qui gère le port. Les plaisanciers estiment qu'elle sert de variable d'ajustement selon les besoins de la mairie : évaluée à 100 000 euros en juillet, à la création de la SPL, elle est passée à 440 000 euros en novembre 2019 dans une délibération du conseil municipal. L'autre recours porte sur les garanties d'usage qui financent des travaux qui ne sont pas des ouvrages portuaires, selon les plaisanciers.

Depuis début 2018, le port de plaisance est géré par une SPL, suite à la réunion des deux bassins publics et privés. C'est cette union qui a motivé le projet Ecobleu, porté par la mairie. Celle-ci prévoit de couvrir les charges d'investissement et de fonctionnement par les garanties d'usage. Le montant total du projet est évalué à 31 millions d'euros.

DR

Le projet Ecobleu est estimé à 31 millions d'euros.

Alain LEPIGEON